

LA FONDATION MADELI-AIDE

**États financiers
Au 30 septembre 2020**

Accompagnés du rapport de l'auditeur indépendant

LA FONDATION MADELI-AIDE
RAPPORT FINANCIER
30 SEPTEMBRE 2020

SOMMAIRE

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 4
Résultats	5
Bilan	6
Évolution de l'actif net	7
Flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9 - 14

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
LA FONDATION MADELI-AIDE

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de **LA FONDATION MADELI-AIDE** (la « fondation »), qui comprennent le bilan au 30 septembre 2020, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la fondation au 30 septembre 2020, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, la fondation tire des produits de dons et d'activités de financement pour lesquels il n'est pas possible d'auditer l'exhaustivité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les livres de la fondation et nous n'avons pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des produits, aux résultats nets, à l'actif net et à l'actif.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la fondation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la fondation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la fondation.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la fondation;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la fondation à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Corbeil Boudreau & Associés inc. (1)

Cap-aux-Meules
Le 8 mars 2021

¹ Par Sophie Arseneau, CPA auditeur, CA

LA FONDATION MADELI-AIDE

RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 30 SEPTEMBRE 2020

	2020	2019
PRODUITS		
Campagne de financement	270 125 \$	277 000 \$
Dons	44 513	55 325
Activité de financement - souper homard (Montréal)	36 125	150 370
Intérêts	32 073	43 109
Activité de financement - souper homard (Québec)	8 925	143 790
Cotisations des membres	280	259
	392 041	669 853
CHARGES		
Bourses d'études	198 000	190 749
Promotion des études	140 000	134 247
Salaires	36 603	35 592
Honoraires professionnels	10 899	-
Site internet et autres services informatiques	7 070	9 958
Frais de cartes de crédit	3 338	7 619
Frais de bureau, frais de réunions et de déplacement	3 259	4 960
Frais liés au versement des bourses d'études	2 574	2 689
Amortissement des immobilisations incorporelles	2 146	-
Frais liés au comité "Les Ancrés"	2 015	-
Activité de financement - souper homard (Montréal)	1 107	30 555
Services téléphoniques et internet	807	978
Campagne de financement	782	76 608
Assurances	729	718
Amortissement des immobilisations corporelles	510	354
Mauvaises créances	440	(300)
Publicité	263	1 119
Intérêts et frais bancaires	112	904
Activité de financement - souper homard (Québec)	-	28 084
	410 654	524 834
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(18 613) \$	145 019 \$

LA FONDATION MADELI-AIDE

BILAN

AU 30 SEPTEMBRE 2020

	2020	2019
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	253 728 \$	262 312 \$
Débiteurs (note 3)	22 422	36 998
Frais payés d'avance	1 580	595
Placements réalisables au cours du prochain exercice (note 4)	1 664 767	19 523
	1 942 497	319 428
PLACEMENTS (note 4)	179 173	1 822 997
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 5)	1 507	507
IMMOBILISATION INCORPORELLE (note 6)	10 732	11 678
	2 133 909 \$	2 154 610 \$
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 8)	6 710 \$	38 798 \$
Apports reportés (note 9)	30 000	-
	36 710	38 798
ACTIF NET		
RÉSERVE DE CAPITAL PERPÉTUEL	1 250 000	1 250 000
FONDS FRANKLIN-DELANEY	101 319	101 000
FONDS JEAN-LAPIERRE	95 854	79 127
INVESTI EN IMMOBILISATIONS	12 239	12 185
NON AFFECTÉ	637 787	673 500
	2 097 199	2 115 812
	2 133 909 \$	2 154 610 \$

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

_____, administrateur

_____, administrateur

LA FONDATION MADELI-AIDE
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE TERMINÉ LE 30 SEPTEMBRE 2020

	Réserve de capital perpétuel	Fonds Franklin- Delaney	Fonds Jean- Lapierre	Investi en immo- bilisations	Non affecté	2020 Total	2019 Total
SOLDE AU DÉBUT	1 250 000 \$	101 000 \$	79 127 \$	12 185 \$	673 500 \$	2 115 812 \$	1 970 793 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	-	(3 000)	(10 000)	(2 656)	(2 957)	(18 613)	145 019
Investissement en immobilisations	-	-	-	2 710	(2 710)	-	-
Affectations d'origine interne	-	3 319	26 727	-	(30 046)	-	-
SOLDE À LA FIN	1 250 000 \$	101 319 \$	95 854 \$	12 239 \$	637 787 \$	2 097 199 \$	2 115 812 \$

LA FONDATION MADELI-AIDE

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 30 SEPTEMBRE 2020

	2020	2019
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(18 613) \$	145 019 \$
Élément sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	2 656	354
	(15 957)	145 373
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 11)	11 503	24 761
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	(4 454)	170 134
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation nette des placements	(1 420)	(1 349 276)
Encaissement de placements	-	1 209 656
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 510)	-
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(1 200)	(11 678)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(4 130)	(151 298)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE	(8 584)	18 836
ENCAISSE AU DÉBUT	262 312	243 476
ENCAISSE À LA FIN	253 728 \$	262 312 \$

1. IDENTIFICATION ET SECTEUR D'ACTIVITÉ

L'organisme sans but lucratif, constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, a pour but d'encourager la persévérance et la réussite scolaire aux Îles-de-la-Madeleine et soutenir financièrement les jeunes étudiants madelinots qui doivent poursuivre leurs études à l'extérieur de l'archipel. Il soutient également financièrement les étudiants poursuivant leur études aux Îles ou à l'extérieur et rencontrant des difficultés durant leur parcours scolaire. Il est un organisme de bienfaisance au sens de la loi de l'impôt sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

La fondation applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

Comptabilité par fonds

Les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations corporelles et incorporelles sont présentés à l'actif net investi en immobilisations.

Certaines sommes sont réservées par le conseil d'administration pour assurer la pérennité de la fondation. Ces sommes sont présentées à titre de réserve de capital perpétuel.

Certaines sommes sont réservées par le conseil d'administration pour l'octroi de la bourse d'excellence Jean-Lapierre. Ces sommes sont présentées à titre de Fonds Jean-Lapierre.

Certaines sommes sont réservées par le conseil d'administration pour l'octroi de la bourse d'excellence Franklin-Delaney. Ces sommes sont présentées à titre de Fonds Franklin-Delaney.

Comptabilisation des produits

La méthode du report est utilisée pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que leur recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits d'activités de financement sont comptabilisés lorsque les biens sont livrés ou les services rendus conformément aux conditions des accords de vente, le titre de propriété ou le risque a été transféré, le prix a été établi ou peut être déterminé et l'encaissement est raisonnablement assuré.

Les opérations sur les placements sont comptabilisées à la date de transaction et les produits qui en découlent sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les produits d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé.

Apports reçus sous forme de fournitures et de services

En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de biens et services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire au taux de 20 %.

Immobilisation incorporelle

Le site web est comptabilisé au coût. Il est amorti en fonction de sa durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire au taux de 20 %.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles et incorporelles doivent être soumises à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent qu'il n'a plus aucun potentiel de service à long terme pour la fondation. Si une perte de valeur potentielle est constatée, le montant de la dépréciation est calculé comme l'excédent de la valeur comptable sur sa valeur résiduelle. La perte de valeur est comptabilisée dans l'état des résultats de l'exercice au cours duquel la perte de valeur est déterminée. La perte de valeur ne peut faire l'objet d'une reprise si la juste valeur augmente ultérieurement.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers et la durée de vie utile des immobilisations. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent courus.

Instruments financiers

Évaluation initiale et ultérieure

La fondation évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des effets à recevoir et des intérêts courus.

Les placements sont comptabilisés au coût.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des comptes fournisseurs et frais courus et des salaires à payer.

LA FONDATION MADELI-AIDE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 30 SEPTEMBRE 2020

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, la fondation détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si la fondation détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

3. DÉBITEURS

	2020	2019
Effets à recevoir	6 618 \$	2 028 \$
Provision pour dépréciation	-	(600)
	6 618	1 428
Taxes de vente	11 085	31 251
Intérêts courus	4 719	4 319
	22 422 \$	36 998 \$

4. PLACEMENTS

	2020	2019
Épargnes à terme aux taux d'intérêt de 1,35 % et 2,28 %, échéant en septembre 2021 et janvier 2022;	1 114 965 \$	1 110 480 \$
Placements garantis liés aux marchés à des taux d'intérêt variant en fonction des indices sur le marché, échéant en février 2021 et juin 2024;	389 339	392 517
Certificats de placement garanti à des taux d'intérêt entre 1,97 % et 2,75 %, échéant en janvier et août 2021;	320 000	320 000
Solde à reporter	1 824 304	1 822 997

LA FONDATION MADELI-AIDE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 30 SEPTEMBRE 2020

4. PLACEMENTS (suite)

	2020	2019
Solde reporté	1 824 304	1 822 997
Compte avantage entreprise, à un taux d'intérêt variable en fonction des soldes détenus.	19 636	19 523
	1 843 940	1 842 520
Placements réalisables au cours du prochain exercice	1 664 767	19 523
	179 173 \$	1 822 997 \$

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût	Amortissement cumulé	2020 Valeur nette	2019 Valeur nette
Matériel informatique	3 588 \$	2 081 \$	1 507 \$	507 \$
Affiches	1 327	1 327	-	-
Logiciels	456	456	-	-
Matériel de bureau	234	234	-	-
	5 605 \$	4 098 \$	1 507 \$	507 \$

6. IMMOBILISATION INCORPORELLE

	Coût	Amortissement cumulé	2020 Valeur nette	2019 Valeur nette
Site web	12 878 \$	2 146 \$	10 732 \$	11 678 \$

7. AVANCES BANCAIRES

La fondation dispose d'une carte de crédit d'un montant autorisé maximal de 2 000 \$, à un taux d'intérêt de 8,50 % en sus du taux préférentiel, ne comportant aucune garantie.

8. CRÉDITEURS

	2020	2019
Comptes fournisseurs et frais courus	1 098 \$	31 519 \$
Salaires	3 021	2 263
Déductions à la source	2 591	5 016
	6 710 \$	38 798 \$

LA FONDATION MADELI-AIDE
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 30 SEPTEMBRE 2020

9. APPORTS REPORTÉS

	2020	2019
Commandites - activités de 2021	30 000 \$	- \$

10. ÉVENTUALITÉ

En mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré l'écllosion d'un nouveau coronavirus (COVID-19) comme une pandémie mondiale, qui continue de se propager au Canada et dans le monde. Dans ce contexte, à cause des mesures mises en place par les gouvernements, les activités de l'organisme sont affectées. Il existe une incertitude quant à la durée et à l'impact global de cette perturbation. En conséquence, la direction n'est pas en mesure d'estimer l'impact financier découlant de cette pandémie en date des états financiers.

11. VARIATION NETTE D'ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE LIÉS AU FONCTIONNEMENT

	2020	2019
Débiteurs	14 576 \$	(7 560) \$
Frais payés d'avance	(985)	543
Créditeurs	(32 088)	31 778
Apports reportés	30 000	-
	11 503 \$	24 761 \$

12. ENGAGEMENT

La fondation s'est engagée, en vertu d'une convention de partenariat, à verser une somme de 15 000 \$ annuellement pour la promotion des études. La convention prendra fin en juin 2023.

13. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

La fondation, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques, sans pour autant être exposée à des concentrations de risque. Les principaux sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la fondation éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. La fondation est exposée à ce risque principalement à l'égard de ses créditeurs.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait la fondation à subir une perte financière. Le risque de crédit pour la fondation est principalement lié aux effets à recevoir.

13. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)**Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. La fondation est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent la fondation à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variables assujettissent la fondation à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

14. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2019 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2020.